

NOM :



## EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL SPECIFIQUE SABRE

- 1 - Dans une attaque composée, l'adversaire a le droit à la riposte :
- S'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant.
  - S'il esquive complètement l'attaque.
  - S'il trouve le fer dans une des feintes
- 2 - L'attaque est prioritaire si :
- l'attaque part quand l'adversaire n'est pas en ligne
  - l'action simple ou composée est exécutée le bras raccourci.
  - l'attaque part quand l'adversaire est en ligne.
- 3 - En cas d'échange de touches au cours d'un dépassement, la touche portée immédiatement est :
- valable uniquement au sabre
  - annulée à toutes les armes
  - valable à toutes les armes
- 4 - Au sabre, il est interdit de poser l'arme sur la piste :
- Pendant la minute de pose.
  - Non, cela est interdit seulement au fleuret et à l'épée.
  - Pour la redresser
- 5 - L'attaque simple par fente est correctement exécutée lorsque :
- le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras
  - le bras s'allonge dans le temps de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste
  - le tireur part en flèche, dépasse son adversaire et touche en se retournant